

République Togolaise
Travail – Liberté – Patrie

Ministère chargé de L'Aviation Civile



GUIDE D'ELABORATION D'UNE ETUDE DE SECURITE D'UN EXPLOITANT D'AERODROME

2^e édition/ Révision 00/ novembre 2025

APPROUVÉ PAR

N° de contrôle : **01**

	GUIDE - AGA		ANAC-TOGO/AGA/GUID 007	
	RELATIF A L'ELABORATION D'UNE ETUDE DE SECURITE D'UN EXPLOITANT D'AERODROME		CHAPITRE 00	EDITION N° 02 – 14/11/2025 REVISION N° 00 – 14/11/2025
			Page : 2 sur 8	

CHAPITRE 00 – GENERALITES, ADMINISTRATION ET CONTRÔLE

0.1 VALIDATION ET APPROBATION

	NOM ET PRENOM	FONCTION	DATE	SIGNATURE
REDACTION	ADANTOR Hola	Inspecteur AGA	11/11/25	
VERIFICATION DU DOCUMENT	ADANTOR Hola	Pour l'équipe de vérification, Inspecteur AGA	11/11/25	
	SEMENYA Edem Koudjo	Directeur navigation aérienne et aéroports	12/11/25	
APPROBATION	COL IDRISOU Abdou Ahabou	Directeur général	14/11/25	

	GUIDE - AGA		ANAC-TOGO/AGA/GUID 007	
	RELATIF A L'ELABORATION D'UNE ETUDE DE SECURITE D'UN EXPLOITANT D'AERODROME		CHAPITRE 00	EDITION N° 02 – 14/11/2025 REVISION N° 00 – 14/11/2025
			Page : 3 sur 8	

0.2 LISTE DISTRIBUTION

Destinataire	N° de copie	Version
Service Informatique Documentation et Communication (SIDC)	00	Électronique/ Papier
Directeur Qualité/ Chef service qualité	01	Électronique
Directeur Navigation Aérienne et Aérodrome (DNAA)	02	Électronique
Bibliothèque électronique (GED)	03	Électronique
Exploitants d'aérodrome	04	Électronique

	GUIDE - AGA		ANAC-TOGO/AGA/GUID 007	
	RELATIF A L'ELABORATION D'UNE ETUDE DE SECURITE D'UN EXPLOITANT D'AERODROME		CHAPITRE 00	EDITION N° 02 – 14/11/2025 REVISION N° 00 – 14/11/2025
			Page : 4 sur 8	

0.3 ENREGISTREMENT/HISTORIQUE DES RÉVISIONS

RECAPITULATIF DES REVISIONS					
Edition	Révision	Date de révision	Par	Fonction	Motif de la révision
01	00	30-09-2015			Création du document
02	00	14/11/2025	Hola Adantor	Chef service normes des aérodromes	- Suppression du processus d'approbation d'une étude de sécurité - Mise aux normes qualité de l'ANAC

	GUIDE - AGA		ANAC-TOGO/AGA/GUID 007	
	RELATIF A L'ELABORATION D'UNE ETUDE DE SECURITE D'UN EXPLOITANT D'AERODROME		CHAPITRE 00	EDITION N° 02 – 14/11/2025 REVISION N° 00 – 14/11/2025
			Page : 5 sur 8	

0.4 LISTE DES PAGES EFFECTIVES

Sections	Pages	N° d'Edition	Date d'Edition	N° Révision	Date de Révision
PG	1	02	14/11/2025	00	14/11/2025
Chapitre 00					
0.1	2 sur 8	02	14/11/2025	00	14/11/2025
0.2	3 sur 8	02	14/11/2025	00	14/11/2025
0.3	4 sur 8	02	14/11/2025	00	14/11/2025
0.4	5 sur 8	02	14/11/2025	00	14/11/2025
0.5	6 sur 8	02	14/11/2025	00	14/11/2025
0.6	7 sur 8	02	14/11/2025	00	14/11/2025
0.7	7 sur 8	02	14/11/2025	00	14/11/2025
0.8	7 sur 8	02	14/11/2025	00	14/11/2025
0.9	7 sur 8	02	14/11/2025	00	14/11/2025
0.10	7 sur 8	02	14/11/2025	00	14/11/2025
Chapitre 01					
1.1	1 sur 4	02	14/11/2025	00	14/11/2025
1.2	2 - 3	02	14/11/2025	00	14/11/2025
Annexes					
A.1	1 sur 1	02	14/11/2025	00	14/11/2025
A.2	1 sur 1	02	14/11/2025	00	14/11/2025
A.3	1 sur 1	02	14/11/2025	00	14/11/2025

APPROUVE LE
 14 NOV. 2025
ANAC-TOGO

	GUIDE - AGA		ANAC-TOGO/AGA/GUID 007	
	RELATIF A L'ELABORATION D'UNE ETUDE DE SECURITE D'UN EXPLOITANT D'AERODROME		CHAPITRE 00	EDITION N° 02 – 14/11/2025 REVISION N° 00 – 14/11/2025
			Page : 6 sur 8	

0.5 TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 00 – GENERALITES, ADMINISTRATION ET CONTRÔLE.....	2
0.1 VALIDATION ET APPROBATION.....	2
0.2 LISTE DISTRIBUTION.....	3
0.3 ENREGISTREMENT/HISTORIQUE DES RÉVISIONS.....	4
0.4 LISTE DES PAGES EFFECTIVES	5
0.5 TABLE DES MATIÈRES	6
0.6 SOURCES ET REFERENCES.....	7
0.7 OBJECTIFS DU GUIDE	7
0.8 DOMAINE D'APPLICATION	7
0.9 ABRÉVIATIONS ET DÉFINITION	7
0.10 RESPONSABILITÉS	7
CHAPITRE 1 : ELABORATION D'UNE ETUDE DE SECURITE (EDS)	1
1.1 STRUCTURE ET COMPOSANTS D'UNE D'ETUDE DE SECURITE (EDS).....	1
1.2 CONTENU D'UNE ETUDE DE SECURITE (EDS)	2
ANNEXES	1
A.1 : CANEVAS DE LISTE D'ENREGISTREMENT DES ER (DANGERS) ET IDENTIFICATION DES RISQUES	1
A.2 : CANEVAS DE LISTE DES EVENEMENTS REDOUTES ET EVALUATION DES INDEX DE RISQUE	1
A.3 : CANEVAS DU PLAN D'ACTION	1

	GUIDE - AGA		ANAC-TOGO/AGA/GUID 007	
	RELATIF A L'ELABORATION D'UNE ETUDE DE SECURITE D'UN EXPLOITANT D'AERODROME		CHAPITRE 00	EDITION N° 02 – 14/11/2025 REVISION N° 00 – 14/11/2025
			Page : 7 sur 8	

0.6 SOURCES ET REFERENCES

- Loi N°2016- 011 du 07 juin 2016 portant code de l'aviation civile du Togo;
- Décret N° 2012-115 /portant certification des aérodromes ;
- Arrêté N° 029/MIT/CAB du 31 juillet 2015 portant adoption du règlement aéronautique national togolais relatif aux aérodromes et l'ensemble de ses annexes notamment RANT 14 Part 1, Part 2 et Part 3 ;
- Doc 9859 de l'OACI : Manuel de gestion de la sécurité ;
- Doc 9734 de l'OACI Parties A et B : Manuel de supervision de la sécurité.
- Doc 9981 de l'OACI :PANS Aérodromes

0.7 OBJECTIFS DU GUIDE

Le présent guide fournit des orientations au personnel en charge de la réalisation d'une étude de sécurité (EDS). Elle contient des indications techniques et administratives concernant le contenu d'un dossier EDS à soumettre à l'ANAC pour approbation.

0.8 DOMAINE D'APPLICATION

Ce guide s'applique à tout changement ou intervention planifié pouvant avoir un impact sur la sécurité aéroportuaire notamment tout changement relatif aux composants suivant :

- Modifications importantes sur les équipements aéroportuaires ou installation de nouveaux équipements ;
- Situations pouvant remettre en cause les principes de facteurs humains et les capacités techniques du personnel de l'aéroport y compris les méthodes de travail des agents ;
- Modifications importantes sur l'environnement aéroportuaire, l'environnement de travail ayant un impact sur la sécurité.

0.9 ABRÉVIATIONS ET DÉFINITION

09.1. ABRÉVIATIONS

- AGA** : Aérodrome et aides au sol ;
- ANAC** : Agence nationale de l'aviation civile ;
- EDS** : Etudes de sécurité ;
- ER** : Evénement redouté ;
- OACI** : Organisation internationale de l'aviation civile.

09.2 DÉFINITION

S/O

0.10 RESPONSABILITÉS

- **Inspecteurs AGA** : participent à la rédaction et à la mise à jour du guide ;
- **Le chef service en charge des normes d'aérodromes** : Il est responsable de la mise à jour et de la diffusion du guide ;
- **Le Directeur** : Il est chargé de la validation et de la coordination de toutes activités relatives à ce guide ;
- **Le Directeur Général** : Il est chargé de l'approbation du guide.

	GUIDE - AGA		ANAC-TOGO/AGA/GUID 007	
	RELATIF A L'ELABORATION D'UNE ETUDE DE SECURITE D'UN EXPLOITANT D'AERODROME		CHAPITRE 00	EDITION N° 02 – 14/11/2025 REVISION N° 00 – 14/11/2025
			Page : 8 sur 8	

PAGE INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE BLANCHE

	GUIDE - AGA		ANAC-TOGO/AGA/GUID 007	
	RELATIF A L'ELABORATION D'UNE ETUDE DE SECURITE D'UN EXPLOITANT D'AERODROME		CHAPITRE 01	EDITION N° 02 – 14/11/2025 REVISION N° 00 – 14/11/2025
			Page : 1 sur 4	

CHAPITRE 1 : ELABORATION D'UNE ETUDE DE SECURITE (EDS)

Dans le souci d'harmonisation des pratiques et pour orienter les exploitants dans l'élaboration d'une EDS, une évaluation d'impact sur la sécurité aéroportuaire pour tout changement doit être réalisée conformément à la réglementation nationale en vigueur, au guide d'élaboration d'une étude d'impact sur la sécurité aéroportuaire et l'utilisation de la matrice de classification des risques du Doc 9859 de l'OACI.

Lorsque la modification ou le changement apporté au système aéroportuaire est majeur une EDS doit être réalisée en concertation avec les différentes entités et acteurs concernés par ce changement ou modification.

L'étude de sécurité doit être réalisée en respectant la structure définie à la section 1.1. Des orientations non exhaustives sur le contenu de chaque élément de sa structure sont définies au 1.2.

1.1 STRUCTURE ET COMPOSANTS D'UNE D'ETUDE DE SECURITE (EDS)

La structure d'une EDS doit comprendre six (06) parties indiquées comme suit :

- A. Introduction ;*
- B. Contexte de l'étude de sécurité à réaliser ;*
- C. Démarche et processus mis en place pour l'étude ;*
- D. Mise en œuvre et assurance sécurité ;*
- E. Conclusion et recommandations ;*
- F. Annexes.*

Les différents éléments des composants d'une EDS sont décrits comme suit :

A. Introduction ;

B. Le contexte de l'étude de sécurité à réaliser ;

- B.1. Organisation des travaux ;
- B.2. Déroulement des sessions de brainstorming ;
- B.3. Réalisation de l'étude ;
 - 1. Périmètre de l'étude ;
 - 2. Cadre réglementaire.

C. Démarche et processus mis en place pour l'étude ;

- C.1. Brainstorming pour l'identification des dangers et l'évaluation de risques
- C.2. Résultats de l'étude :
 - 3. Identification des dangers/événements redoutés (enregistrement des risques) ;
 - 4. Détermination des actions en réduction de risques ;
 - 5. Mise en œuvre opérationnelle (plan d'action).

D. Assurance sécurité

- D.1. Contrôle de la mise en place et de l'efficacité des exigences de sécurité ;
- D.2. Mécanismes de retour d'expériences.

E. Conclusion et recommandations

F. Annexes

Les titres indiqués à chacune des six (06) parties doivent clairement ressortir dans le document complet d'une EDS.

	GUIDE - AGA		ANAC-TOGO/AGA/GUID 007	
	RELATIF A L'ELABORATION D'UNE ETUDE DE SECURITE D'UN EXPLOITANT D'AERODROME		CHAPITRE 01	EDITION N° 02 – 14/11/2025 REVISION N° 00 – 14/11/2025
			Page : 2 sur 4	

1.2 CONTENU D'UNE ETUDE DE SECURITE (EDS)

Chaque composant et éléments associés d'une EDS devra comprendre au minimum les renseignements décrits dans le tableau ci-après :

Référence	
A. INTRODUCTION	
<i>Il s'agit de :</i> - Présenter succinctement l'étude de sécurité à réaliser afin de permettre une identification rapide et claire de l'objet de l'étude de sécurité ; - Identifier l'organisme et les différents acteurs qui sont à l'origine de la modification ou du changement.	
B. LE CONTEXTE DE L'ETUDE DE SECURITE A REALISER	
1	Organisation des travaux <i>Il s'agit de présenter comment les travaux de réalisation de l'EDS ont été effectués, les responsables et les entités qui ont animé et participé à la réalisation de l'EDS. Le programme de travail adopté doit être fourni. Pour des raisons d'organisation du document, ce programme peut être annexé.</i>
2	Déroulement des sessions de brainstorming <i>Il est important d'indiquer dans cette partie l'approche qui a été adoptée pour permettre aux différents participants de l'EDS de comprendre le contexte des changements à apporter et la nécessité de la réalisation de l'EDS. (Présentation du projet de la modification, rappel des exigences réglementaires, les outils, procédures, guides techniques à utiliser, etc.)</i>
3	Réalisation de l'étude
4	Périmètre de l'étude <i>Il s'agit de définir le contour ou le champ du système étudié (au sens humain, équipement, procédure) et de préciser :</i> - Les changements qui seront apporté au système existant et qui nécessite une EDS ; - Les différentes étapes ou phases de déroulement de l'exécution des travaux liés aux changements ou modifications apportés ; - les différentes interfaces avec les autres systèmes, entités, etc.
5	Cadre réglementaire <i>Préciser le référentiel réglementaire en vigueur relatif aux études de sécurité y compris celui définissant les matrices de classification des risques, les guides d'orientations techniques s'il existe.</i>
C. DEMARCHE, PROCESSUS MIS EN PLACE ET MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE	
6	Brainstorming pour l'identification des dangers et l'évaluation de risques. <i>Il s'agit de :</i> - Développer dans cette section, le mécanisme établi qui a permis aux différents entités ou acteurs impliqués par les modifications à apporter, de recenser les problèmes pouvant impacter la sécurité (dangers, évènements redoutés). - De recenser les différentes actions à prendre au regard des dangers identifiés et si possible schématiser les actions à réaliser par un logigramme <u>NB</u> : Le brainstorming doit être réalisé suivant les orientations techniques du guide d'évaluation d'impact à la sécurité aéroportuaire
7	Résultats de l'étude.
7.1.	Identification des évènements redoutés (ER) <i>Il s'agit de :</i> - Faire le récapitulatif de tous les ER identifiés lors du brainstorming. Chaque ER (danger) identifié doit être classifié en termes de risque (risque initial) en faisant usage de la matrice de classification du risque acceptable par l'ANAC ; - Présenter la ou les méthodes utilisées pour l'identification de ces ER ; <u>NB</u> : Lorsque la liste des ER identifiés est importante, cette liste peut être mise en annexe au document. Un canevas de tableau indiquant comment tenir un enregistrement des

	GUIDE - AGA		ANAC-TOGO/AGA/GUID 007	
	RELATIF A L'ELABORATION D'UNE ETUDE DE SECURITE D'UN EXPLOITANT D'AERODROME		CHAPITRE 01	EDITION N° 02 – 14/11/2025 REVISION N° 00 – 14/11/2025
			Page : 3 sur 4	
	<i>dangers et identification des risques associés est joint en annexe A.1. Une liste récapitulative retraçant tous les ER avec leurs risques (initial et résiduel) des différentes étapes ou phases de modification doit être jointe à cette annexe. Cette liste récapitulative se trouve en annexe A.2</i>			
7.2.	Détermination des actions en réduction de risques <i>Après avoir identifié les ER, ceux ce qui sont classés tolérable (dans la zone orange de la matrice de risques) et inacceptable (dans la zone rouge de la matrice de risques), il est nécessaire de déterminer des mesures d'atténuation (exigences de sécurité) à y apporter à ces risques afin que les risques résiduels soient acceptables pour l'exploitation aéroportuaire.</i> NB : Pour rappel les mesures d'atténuation des risques peuvent être réalisées en agissant soit sur la fréquence d'occurrence, soit sur la gravité des conséquences de l'ER considéré, soit sur les deux. <i>- la fréquence peut être diminuée en agissant sur les causes de l'évènement redouté (d'où l'importance d'avoir une identification la plus complète possible des causes) ;</i> <i>- la gravité peut être diminuée en agissant sur les conséquences de l'évènement redouté.</i>			
7.3	Mise en œuvre opérationnelle <i>Il s'agit de définir un plan d'action pour la mise en œuvre effective des mesures d'atténuation qui ont été retenues pour chaque danger (ER) identifié. Un canevas de tableau en annexe A.3 donne des orientations sur comment établir le plan d'action à fournir. De préférence lorsque les travaux sont en plusieurs phases ou étapes, le plan d'action doit être établi phase par phase.</i>			
D. ASSURANCE SECURITE				
8	Contrôle de la mise en place et de l'efficacité des exigences de sécurité <i>Préciser les actions à mettre en œuvre en vue d'assurer le contrôle et le niveau d'efficacité des exigences de sécurité (mesures d'atténuation) et indiquer les critères de mesures, de contrôle et de communication établis.</i>			
9	Mise en place de mécanismes de retour d'expérience <i>Il s'agit de décrire le(s) mécanisme(s) établi(s) pour recueillir les évènements de sécurité ou anomalies constatés lors de la mise en œuvre des mesures d'atténuation avant pendant et après la mise en service opérationnel des ouvrages, installations, modifications apportées au système jusqu'à l'aboutissement d'un niveau de sécurité acceptable et son maintien.</i> NB : Afin de faciliter l'évaluation et éventuellement de l'améliorer par rapport aux modifications similaires passées, expériences, meilleures pratiques il peut être utile de s'appuyer sur les évaluations des résultats antérieurs. <i>Ces évaluations permettent notamment de prendre en compte l'expérience acquise et d'alimenter les réflexions sur :</i> <i>- Les causes possibles d'évènements de sécurité qui surgissent dans la phase post mise en œuvre de la modification et des dysfonctionnements des mesures d'atténuation et les impacts opérationnels ;</i> <i>- Les facteurs qui peuvent potentiellement générer de nouvelles anomalies/évènements de sécurité ou aggraver la gravité ou la probabilité d'occurrence.</i>			
E. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS <i>Il s'agit de faire une synthèse de l'évaluation de l'EDS réalisée. Les risques les plus importants et les mesures associées y compris des orientations techniques pouvant permettre d'améliorer l'EDS peuvent être présentés dans la conclusion.</i> <i>De même des recommandations peuvent être formulées afin de prendre en compte certains aspects de sécurité qui n'ont pas été évalués lors de l'EDS mais qui sont nécessaires pour garantir et maintenir la sécurité avant pendant et après la modification.</i> NB : La section conclusion et recommandations peut être détaillée séparément : une partie « conclusion » et une autre « recommandation ».				
G. ANNEXES <i>Certains éléments à mettre dans cette section sont énoncés dans le document. Cette liste des éléments n'est pas exhaustive</i>				

	GUIDE - AGA		ANAC-TOGO/AGA/GUID 007	
	RELATIF A L'ELABORATION D'UNE ETUDE DE SECURITE D'UN EXPLOITANT D'AERODROME		CHAPITRE 01	EDITION N° 02 – 14/11/2025 REVISION N° 00 – 14/11/2025
			Page : 4 sur 4	

PAGE INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE BLANCHE

	GUIDE - AGA		ANAC-TOGO/AGA/GUID 007	
	RELATIF A L'ELABORATION D'UNE ETUDE DE SECURITE D'UN EXPLOITANT D'AERODROME		ANNEXES A.1	EDITION N° 02 – 14/11/2025 REVISION N° 00 – 14/11/2025
			Page : 1 sur 1	

ANNEXES

A.1 : CANEVAS DE LISTE D'ENREGISTREMENT DES ER (DANGERS) ET IDENTIFICATION DES RISQUES

Dangers génériques	Composants spécifiques du danger	Conséquences liées au danger	Mesures existantes pour réduire le risque et l'indice de risque	Mesures supplémentaires à prendre pour réduire le risque et l'indice de risque	Responsabilité
Ex : Installation du chantier	Il s'agit d'identifier l'ER Ex : ER 1 : Présence d'ouvriers aux abords des installations de la centrale	Il s'agit de lister les conséquences liées au danger Ex : Intrusion dans les installations - électrocution - blessures corporelles - sabotage des installations	Il s'agit de préciser les mesures existantes pour réduire le risque et l'indice de risque Ex : - Présence d'agents de sécurité - système redondé - protection des installations Indice de risque : 2C Tolérabilité du risque : tolérable	Il s'agit de préciser les mesures supplémentaires pour réduire le risque et l'indice du risque Ex : - Sensibiliser les ouvriers sur les mesures de sécurité des installations - Renforcer les mesures de contrôle d'accès aux installations Indice de risque : 1C Tolérabilité du risque : acceptable	Entité ou service chargé de suivre ou mettre en œuvre les moyens de réduction de risque Ex : SALT

	GUIDE - AGA		ANAC-TOGO/AGA/GUID 007	
	RELATIF A L'ELABORATION D'UNE ETUDE DE SECURITE D'UN EXPLOITANT D'AERODROME		ANNEXES A.2	EDITION N° 02 – 14/11/2025 REVISION N° 00 – 14/11/2025
			Page : 1 sur 1	

A.2 : CANEVAS DE LISTE DES EVENEMENTS REDOUTES ET EVALUATION DES INDEX DE RISQUE

Les travaux peuvent être subdivisés en phases. Pour chaque phase identifiée, déterminer les ER, l'index de risque initial ainsi que l'index de risque résiduel.

Phase i : intitulé		
Libellé de l'ER	Index de risque initial	Index de risque résiduel
<i>Donner une définition de l'évènement redouté, celle-ci doit être suffisamment précise. En effet, un libellé trop imprécis peut engendrer des difficultés de détermination de la fréquence d'occurrence ou de la gravité des conséquences.</i> <i>Ex : Présence d'obstacles sur l'aire de stationnement</i>	<i>Il s'agit de préciser la probabilité et la gravité initiales des conséquences ou des résultats d'un danger</i> <i>L'index de risque doit être conforme aux éléments de la matrice d'évaluation d'un risque de sécurité ci-dessous.</i> <i>Ex : 3B</i>	<i>Préciser la probabilité et la gravité de l'ER une fois les mesures d'atténuation ou exigences de sécurité ont été prises pour réduire le risque initial de l'ER.</i> <i>Ex : 3E</i>

Matrice d'évaluation d'un risque de sécurité

Probabilité de l'évènement	Sévérité du risque				
	Catastrophique A	Dangereux B	Majeur C	Mineur D	Négligeable E
Fréquent (5)	5A	5B	5C	5D	5E
Occasionnel (4)	4A	4B	4C	4D	4E
Eloigné (3)	3A	3B	3C	3D	3E
Improbable (2)	2A	2B	2C	2D	2E
Extrêmement Improbable (1)	1A	1B	1C	1D	1E

Source : Doc 9859 de l'OACI

	GUIDE - AGA		ANAC-TOGO/AGA/GUID 007	
	RELATIF A L'ELABORATION D'UNE ETUDE DE SECURITE D'UN EXPLOITANT D'AERODROME		ANNEXES A.3	EDITION N° 02 – 14/11/2025 REVISION N° 00 – 14/11/2025
			Page : 1 sur 1	

A.3 : CANEVAS DU PLAN D'ACTION

Mesures de réduction de risques

Evènements redoutés ER (dangers)	Moyen de Réduction de Risque (exigences de sécurité)	Responsable	Délai (date d'échéance de l'action à réaliser)	Critères d'efficacité	Observations/remarques
<i>Identifier l'ER</i> <i>Ex : Présence de FOD sur la piste</i>	<i>Préciser les moyens d'atténuation des risques pour chaque ER.</i> <i>Ex :</i> - Renforcer les inspections périodiques de la piste - Balayer régulièrement la piste	<i>Préciser le responsable ou entité/ Service qui sera chargé de suivre ou mettre en œuvre les moyens de réduction de risque</i> <i>Ex : SALT/ Service ASECNA/Service ou unité</i>	<i>Préciser le délai ou la fréquence d'exécution des mesures d'atténuations (ponctuel ou permanent)</i> <i>Ex : Tout au long des travaux</i>	<i>Définir les indicateurs ou critères permettant d'évaluer des mesures mise en place</i> <i>Ex : rapport d'inspection</i>	<i>Observations ou remarques à faire.</i>